



Ville de Vauréal
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE L'HAUTIL

N° 38a/2023/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 13 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-neuf heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la Commune de Vauréal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Benjamin GABIRON.

Étaient présents :

Mmes : M-C. SYLVAIN, G. SOULIER-SOTGIU, J. JASON, S. FOURSANE, P. FIDI,
B. AVIGNON, N.SOUIAH, M. POULAIN, N. ERAMBERT, S. NOUVIAN

Mrs : B. GABIRON, P. PARENTY, S. BAUDJ

Mme S. COUCHOT a donné pouvoir à Mme M-C. SYLVAIN et Mme M-P. FAUCON a donné pouvoir à Mr B. GABIRON

Absent :

Monsieur BOUJDAG

Excusée :

Madame DE BEER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 38a/2023/03

NOMENCLATURE ACTES :

7.1.2 Budget Primitif

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CCAS DE VAUREAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Sur proposition de Monsieur Benjamin GABIRON, Vice-président du CCAS,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121- 14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des CCAS.

VU la délibération n° 19a/2021/12 du 13/12/2021 relative au passage à la nomenclature M57 et fixation des modes de gestion des amortissements pour le budget du CCAS

VU la délibération n° 10a/2022/03 du 28/03/2022 concernant le vote du budget primitif 2022

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 élaboré par Monsieur le Trésorier municipal,

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux CCAS, le Conseil d'Administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget du CCAS sont présentées ci-dessous :

Budget du CCAS	Résultat de l'exercice 2022	Résultat clôture 2022
Investissement	247.34 €	27 484.83 €
Fonctionnement	-17 026.74 €	101 686.18 €
TOTAL	-16 779.40 €	129 171.01 €

CONSIDERANT le compte administratif 2022 présenté par Monsieur Benjamin GABIRON, Vice-président du CCAS,

CONSIDERANT que le compte de gestion établi pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier municipal, n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration a été convoqué en séance du 7 mars 2023,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 : D'ARRETER le résultat de l'exercice dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 à la somme globale de -16 779.40 €,

ARTICLE 2 : D'ARRETER le résultat de clôture dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 à la somme globale de 129 171.01 €,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Vice-président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Pour le Maire de Vauréal,

Par délégation,

Benjamin GABIRON

Vice-président du CCAS



Date exécutoire :

.24.04.2023

Date de notification :

.04.04.2023

Date de mise en ligne :

.04.04.2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

**L'intégralité du compte de gestion est à la disposition des administrateurs au
Secrétariat du CCAS**